

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 juin 2018

DATE DE CONVOCATION : 7 juin 2018
DATE D’AFFICHAGE : 7 juin 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 10
MEMBRES REPRESENTES : 1

L’an deux mil dix-huit le dix-huit juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN,
MM. BENGOUA, CARTIER, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT.

Yolande SELIGMANN a donné procuration à Audrey UNVOAS-AUGUSTIN.

Patrice CARTIER a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D’ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

M. le Maire donne lecture d’un courrier émanant de la Métropole, concernant la convention de reversement de la TCCFE. Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières de reversement de la TCCFE perçue par la Métropole sur le territoire de la Commune.

La Métropole reversera une fraction égale à 98 % de la TCCFE perçue sur le territoire de la Commune. Les 2 % conservés par la Métropole le seront au titre des frais engagés pour la perception, le contrôle et la gestion de ladite taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- D’adopter ladite convention, et autorise le Maire à la signer.

ENQUETE PUBLIQUE SEA-INVEST QUAI CARUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- De donner un avis favorable sur la demande d’autorisation environnementale présentée par la société SEA-Invest Rouen en vue d’aménager et d’exploiter une plate-forme de transit de déchets non dangereux non inertes ainsi qu’un silo plat situés zone n°4 – Quai Carue à Grand-Couronne.

ENQUETE PUBLIQUE SEA-INVEST QUAI PAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- De donner un avis favorable sur la demande d’autorisation environnementale présentée par la société SEA-Invest Rouen en vue d’aménager et d’exploiter une plate-forme de transit de déchets non dangereux non inertes située zone n°5 – Quai PAP à Grand-Couronne.

CONVENTION CONSTITUTIVE NORMANDIE IMPRESSIONNISTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- De ne pas participer à la prochaine édition du festival Normandie Impressionniste et de se retirer du Groupement à l’expiration de l’exercice budgétaire 2018.

ADHÉSION AMR76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité,

- De ne pas adhérer à l’Association des Maires Ruraux de Seine-Maritime (AMR76)

TRANSFORMATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint technique territorial et à la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à partir du 1^{er} décembre 2018, et décide d'inscrire Monsieur David LAVIGNE au tableau d'avancement de grade suite à son admission au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à l'issue de l'examen professionnel organisé par le centre de gestion de la Seine-Maritime.

BIEN VACANT ET SANS MAITRE : PARCELLE CADASTRÉE AB 2, INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'incorporer dans le domaine privé de la Commune la parcelle cadastrée AB 2 située sur les hautes carrières, d'une superficie de 983 m², dans le cas où le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'affichage et donc de la vacance présumée.

TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les tarifs pour la rentrée scolaire 2018 afin d'éviter que la population ne soit impactée une nouvelle fois par la hausse des prix à la consommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas tenir compte de l'indice des prix à la consommation (+1,6 %) et de maintenir les tarifs prévus par délibération en date du 23/08/17, soit :

- 1,06 euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 389 euros,
- 1,70 euro pour les familles dont le quotient familial est compris entre 389 et 512 euros,
- 2,50 euros pour les familles dont le quotient familial est compris entre 513 et 720 euros,
- 3,50 euros pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 720 euros et pour le personnel communal,
- 4,80 euros pour les instituteurs,
- 5,30 euros pour les personnes extérieures.
- Le repas sera un avantage en nature pour le personnel communal chargé de la surveillance de la cantine, pour les employés payés au SMIC ou sur les premiers indices de la fonction publique territoriale.

TARIFS GARDERIE

Sur le même principe que la cantine, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les tarifs pour la rentrée scolaire 2018 afin d'éviter que la population ne soit impactée une nouvelle fois par la hausse des prix à la consommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas tenir compte de l'indice des prix à la consommation (+1,6 %) et de maintenir les tarifs prévus par délibération en date du 23/08/17, soit :

- 2,55 Euros la prestation ;
- 23,60 Euros pour le forfait un enfant ;
- 20,90 Euros pour le forfait 2 enfants et plus.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission logement du 13 juin 2018 :

Une commission élargie pour l'attribution des logements communaux situés dans le prolongement de l'école a eu lieu le mercredi 13 juin. Cette commission élargie a permis d'étudier la légitimité de l'ensemble des candidats à pouvoir accéder à ces logements. Le logement du rez-de-chaussée a été attribué à une de nos locataires qui en avait fait la demande pour raisons médicales sur présentation d'un justificatif. Le T3 au premier étage a été attribué à un candidat célibataire salarié. Enfin le T4 au premier étage a été attribué à une ancienne locataire qui est actuellement hébergée chez ses parents et a fait de nouveau acte de candidature en raison de son retour à l'emploi. Les états des lieux seront programmés prochainement.

- Feu de la Saint-Jean :

Le feu de la Saint Jean a lieu sur le champ de foire le 23 juin 2018. Le samedi après-midi, l'association Parents Ô Val présente des structures gonflables pour les enfants. La retraite aux flambeaux partira à hauteur du Pingouin jusqu'au site du feu sur le champ de foire par la piste cyclable. L'embrasement du feu a lieu à 23h. Les activités s'arrêtent lorsque le feu s'éteindra. Pour des questions de sécurité avec le plan Vigipirate, nous avons pris le parti de ne pas organiser davantage de festivités autour de la Saint Jean.

- Retour sur les festivités des 9 et 10 juin 2018 :

Les festivités autour de l'inauguration de la Colonne Napoléon rénovée ont été appréciées. L'ambiance était bonne dans le village. L'exposition dans la salle du conseil était de qualité. Dans le bungalow il y avait une présentation de jeux stratégiques avec des miniatures. Le bivouac des reconstituteurs sur le champ de foire a attiré des visiteurs. Les défilés dans la rue des Frères Duret et sur la piste cyclable étaient « haut en couleur ».

- Conseil d'école :

Le conseil d'école a lieu le mardi 19 juin à 17h il sera suivi de la remise des dictionnaires à six enfants qui vont quitter l'école primaire pour entrer au collège.

- Concert pop :

Lilian Devisme, habitant de Val de la Haye, joue dans le « Pop Orchestra ». Il souhaiterait faire un concert au foyer André Maurois au printemps 2019. Le Conseil Municipal donne son accord.

Association « Les Fougères » de Maromme:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de l'association « Les Fougères » de Maromme qui remercie le CCAS suite à l'octroi d'une subvention.

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) :

Un document relatif à l'impact du PPRT est consultable en mairie.

- Système d'information – alerte à la population :

Il apparaît désormais important de pouvoir informer la population en temps réel. Un contact a été pris avec une société pour mettre en place un système « illiwap ». Il s'agit d'un moyen de prévenir les personnes individuellement, en envoyant des messages d'alerte, via une application. Le montant du premier devis s'élève à 650 Euros Hors Taxes. Le problème de la compatibilité avec l'ensemble des smartphones a été soulevé. Une comparaison avec un système d'alerte par SMS sera effectuée, le but étant de trouver le système le plus pertinent possible et qui touche un maximum de personnes.

Camion de livraison de la cantine :

Le camion de livraison de la cantine arrive à l'heure d'ouverture de l'école. Ce problème sera rappelé à la société Isidore Restauration.

Elagage Cavée du May :

L'Elagage des branches qui touchent les câbles électriques et de télécommunication Cavée du May, évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 février dernier, a été de nouveau abordé. M. Ragot, 1^{er} adjoint, a rencontré M. Mahe qui va élaguer et envisage d'abattre des arbres à la saison propice.

Marches glissantes à Michon :

Les marches à Michon sont toujours très glissantes en raison de la mousse. Le bois a déjà été traité. Il faut trouver un système pour que les marches soient moins glissantes.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)